



**Municipalité de Saint-Casimir**  
MRC de Portneuf

## AVIS PUBLIC

### **Aux personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 207-2022 édicte le code d'éthique et de déontologie des élus·es municipaux**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:


**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Casimir adoptera le projet de *Règlement numéro 207-2022 édicte le code d'éthique et de déontologie des élus·es municipaux* lors de la séance régulière du 14 février 2022 à 19h30 dans la salle du Conseil située au 220, boulevard de la Montagne.

**QUE** l'objet de ce règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

**QUE** le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 220 boulevard de la Montagne, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : [www.saint-casimir.com](http://www.saint-casimir.com)

DONNÉ À SAINT-CASIMIR, CE 11<sup>e</sup> JOUR DE JANVIER 2022.



  
René Savard  
Directeur général et greffier-trésorier